

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>en exercice..... 61 présents..... 41 procurations..... 13 absents 7 Suffrage exprimé ... 54</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le VINGT DEUX MAI, à vingt heures et trente minutes,</p> <p>Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 16 Mai 2019 et par affichage du 16 Mai 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.</p>
---	---

Etaient présents :

<ul style="list-style-type: none"> • Andilly : • Attainville : • Bouffémont : • Deuil-la Barre : • Domont : • Enghien-Les-Bains : • Ezanville : • Groslay : • Margency : • Moisselles : • Montlignon : • Montmagny : • Montmorency : • Piscop : • Saint-Brice-sous-Forêt : • Saint-Gratien : • Saint-Prix : • Soisy-sous-Montmorency : 	<p>Annie GUIDEZ (<i>suppléante</i>), Odette LOZAÏC, Claude ROBERT, Michel LACOUX, Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Frédéric BOURDIN (<i>à partir du rapport n°2</i>), Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN, Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON (<i>aux rapports n° 1 à 30</i>), Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE, Joël BOUTIER, Christine MORISSON, Christian RENAULT, Véronique RIBOUT, / Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF, Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Christian LAGIER, Alain LORAND, Virginie HENNEUSE, Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN, Natacha VIVIEN, Gérard BOURSE, Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT,</p>
--	---

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER, Fabrice FLEURAT à Frédéric BOURDIN, Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET (*aux rapports n° 31 à 39*) ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Marie MOREELS à Muriel HOYAUX ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; William DEGRYSE à Alain LORAND ; Patrick BALDASSARI à Christian LAGIER ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Natacha VIVIEN ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWCZYK à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Frédéric BOURDIN (*au rapport n° 1*) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Didier ARNAL ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Luc-Eric KRIEF est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ADIE POUR L'ANNEE 2019

PJ : projet de convention

H.

<p>Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_9- DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019</p>
--

EXPOSÉ DES MOTIFS

Un des rôles majeurs de PLAINE VALLEE est d'appuyer et coordonner les différents acteurs et les différentes actions sur le territoire en matière d'entrepreneuriat afin d'optimiser les dispositifs. Ainsi, Plaine Vallée mène et encourage des actions d'aide à l'obtention de financements, notamment en soutenant les associations (aide financière au fonctionnement) apportant des garanties bancaires, des prêts d'honneur, des microcrédits, des subventions ou toutes aides au démarrage et à la croissance de l'entreprise.

L'association ADIE, accompagne et finance, grâce à l'octroi de microcrédits, les personnes qui ont un projet de création d'entreprise et qui n'ont pas accès au crédit bancaire. Son objectif est de rendre l'entrepreneuriat accessible à tous et en particulier aux publics éloignés du système bancaire traditionnel.

Dans le cadre du contrat de ville de la communauté d'agglomération, signé le 29 juin 2015, l'axe stratégique n°2 du pilier développement économique est de « Lever les freins à la création d'entreprise et susciter l'envie d'entreprendre ». Un des objectifs opérationnels est de développer l'accompagnement et le financement des projets de création d'entreprise des habitants des quartiers prioritaires.

Le projet d'intérêt général de l'Adie s'inscrivant dans le cadre de notre politique publique, la qualité des échanges et du partenariat avec l'association, les résultats positifs des actions menées, incitent PLAINE VALLEE à renouveler cette démarche partenariale pour un an.

Ainsi, en 2018, au regard de son activité de financement sur le territoire de Plaine Vallée, l'Adie a octroyé :

- *28 microcrédits pour un montant total de 107 622 € à des porteurs de projet de création ou développement d'entreprise,*
- *9 microcrédits personnels pour favoriser la mobilité et l'accès à l'emploi pour un montant de 30 082 €.*

Un conseiller crédit a reçu les porteurs de projet et demandeurs d'emploi tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis du mois sur le territoire.

L'association a participé également activement à de nombreux évènements organisés par la communauté d'agglomération et ses partenaires. A titre d'exemples, l'association a coanimé une conférence au Forum de l'emploi et de la création d'entreprises de Plaine Vallée sur les aides au financement avec Initiactive95 et Réseau Entreprendre Val d'Oise, des Cafés Créa avec la conseillère en amorçage de projet de l'agglomération, a mobilisé des entrepreneurs accompagnés et financés par le microcrédit pour témoigner sur leur dispositif dans les quartiers en politique de la ville.

Dans le cadre de La Fabrique à Entreprendre Plaine Vallée, l'association propose d'expérimenter sur le territoire et de co-construire avec les services de Plaine Vallée une nouvelle formation à destination des jeunes prioritairement issus des quartiers en politique de la ville.

Le projet de convention ci-joint détaille les engagements respectifs de chaque partenaire.

Sur le plan financier, la subvention annuelle à verser est d'un montant de 5 000 €.

Les commissions du développement économique et de l'emploi et des finances et de l'administration générale réunies le 13 mai et le 14 mai 2019 ont émis un avis favorable sur ce dossier.

CECI EXPOSE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_9- DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU les statuts et les actions à conduire par l'association Adie,

VU le projet de convention de partenariat entre Plaine Vallée et l'association pour l'année 2019,

CONSIDERANT que les activités de l'association ADIE s'inscrivent dans le programme d'action de la communauté d'agglomération en vue notamment de développer l'accompagnement et le financement des projets de création d'entreprise des habitants des quartiers prioritaires,

CONSIDERANT les résultats positifs des actions mises en œuvre en 2018 incitant à renouveler le partenariat,

CONSIDERANT l'avis favorable des commissions du développement économique et de l'emploi et des finances et de l'administration générale,

Sur proposition de Madame RIBOUT, Vice-présidente déléguée à l'Entrepreneuriat, entendue dans l'exposé des motifs,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE et l'Association Adie pour l'année 2019.

Article 2 : **OCTROIE** au fonctionnement de l'Adie une subvention d'un montant de 5 000 € pour l'année 2019.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat dont le projet est joint en annexe.

Article 4 : **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2019 au compte 90/6574.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190522-DL2019-05-22_9-
DE
Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

Acte publié ou notifié le 31/05/2019
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Florence GIROT

Acte à classer

DL2019-05-22_9

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T11-37-44.00 (MI217164670)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190522-DL2019-05-22_9-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Signature de la convention de partenariat avec l'
Adie pour l'année 2019

Date de décision : 22/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. attribuées aux personnes morales de droit privé (associations)Acte : 9 Asso ADIE Convention de
partenariat 2019.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

9.1 Projet Convention
Plaine Vallee ADIE
2019.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)9.2 Budget Val d'Oise
2019.PDF Type PJ : 99_DE - Délibération [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 11:37

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 28/05/19 à 11:37

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 11:48

